

Erasmus + est le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020. Il intègre de nombreux programmes communautaires actuels couvrant tous les domaines de l'éducation, tels que, entre autres, le Programme intégré tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), le programme " Jeunesse en action " et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés). L'ambition de ce nouveau programme est de renforcer les compétences de tous les citoyens pour favoriser leur développement personnel et leur aptitude à l'emploi et de promouvoir la modernisation des systèmes éducatifs, la formation professionnelle et le secteur jeunesse (éducation scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation des adultes, des activités de jeunesse, etc.), au cadre de l'éducation et de formation tout au long de la vie

La mise en œuvre et la supervision de ce nouveau programme en Grèce, sont assignées à la Fondation d'Etat pour les bourges d'études, dont le site ([www.iky.gr](http://www.iky.gr)) vous pouvez consulter pour avoir plusieurs d'informations.

Ce nouveau programme est structuré en trois actions de base (Actions clés) dont les actions 1 et 2 nous concernent directement:

L'action clé 1 concernant **la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage**, offre au personnel de l'enseignement scolaire la possibilité de se motiver et d'assister aux séminaires, conférences, stages d'observation dans une école ou dans un autre établissement de l'éducation scolaire. Cette action vise à la fois à l'enseignement général (primaire, secondaire, supérieur) et à la formation professionnelle. Il est à noter que les mobilités ne seront plus sélectionnées ni financées sur la base d'une demande individuelle de l'enseignement concerné. La demande de la mobilité individuelle ainsi que celle de financement devra être portée par l'institution scolaire (école). La durée du séjour varie de 2 jours à 2 mois.

Dépôt de candidatures est le 17 Mars 2014, à 12.00 (midi), heure de Bruxelles.

A l'action clé 2 -«**Coopération et partenariat pour l'innovation et le partage d'expériences**»- les «**partenariats stratégiques**» au secteur de l'éducation scolaire visent le rapprochement de tous les acteurs impliqués dans le secteur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou dans d'autres secteurs économiques ou sociaux afin que l'innovation soit transférée et soit appliquée à l'éducation scolaire.

Cette action concerne les catégories suivantes:

**a) Plusieurs organismes:** coopération des écoles ou \ et des organismes impliqués dans l'éducation de tout type et de tout degré, à condition qu'ils contribuent clairement à la réalisation des objectifs du partenariat. Une participation de trois pays minimum est prévue. Il est évident que la composition et les activités de ce partenariat doivent viser à améliorer la qualité de l'éducation scolaire et à apporter une valeur ajoutée qui, autrement, ne pourrait pas être atteinte. Ces partenariats peuvent contribuer à résoudre des phénomènes complexes, tels que le décrochage scolaire et l'intégration des étudiants provenus par de groupes sociaux défavorisés.

**b) Des autorités d'éducation:** coopération entre des autorités de l'éducation ou de l'administration d'éducation, au moins de deux pays, dont chacun d'eux a au moins deux partenaires locaux (une école et un acteur d'autres domaines ou du secteur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou du travail).

**c) Ecoles:** coopération entre deux écoles, au minimum. Ces partenariats durent de deux à trois ans, selon les objectifs et les activités demandés.

Dépôt de candidature: 30 avril 2014, à 12.00 heures (midi), heure de Bruxelles.

Les demandes peuvent être déposées à tout organisme (coordinateur), au nom de tous les organismes participants (partenaires).

En tenant compte que les programmes européens contribuent à la modernisation de l'enseignement, en rendant les enseignants et les étudiants actionnaires dans les affaires européennes et en faisant développer les valeurs de la coopération et de la solidarité, nous considérons qu'il est besoin impératif que nos écoles y participent, de la manière la plus vaste possible.

Sur le Site Web de la Direction Périphérique d'Education d' Attique (<http://attik.pde.sch.gr>), vous pouvez trouver du matériel d'information concernant le programme ERASMUS + et un formulaire d'inscription - recherche des données pour tous qui s'intéressent à y participer, soit comme coordinateurs soit comme partenaires.